

aux hausses croissantes du niveau général des prix. Ils n'y réussiront peut-être pas entièrement. Mais s'ils font de véritables efforts, ils pourront peut-être réussir assez bien et éviter les effets néfastes qui se produiraient si le grand public venait à perdre confiance en la valeur de l'argent. Si d'autre part, les gouvernements acceptent de considérer l'inflation comme inévitable, même à un degré limité—entre 1½ et 2 p. 100 par année, comme on le dit souvent—ils sont vaincus au départ.

Je pourrais peut-être aussi mentionner avant de terminer quel effet exerce l'inflation sur ce qui nous préoccupe tous, à savoir les taux extrêmement élevés d'intérêt. Arrêtons-nous un instant sur ce qui se produit lorsque le taux d'inflation est de 4 p. 100. Supposons que vous empruntiez \$100 d'une société ou d'un particulier dont l'impôt sur le revenu atteint 50 p. 100. Ceux-ci savent qu'en consentant un prêt de \$100, ils ne toucheront à la fin de l'année que \$96, en raison du taux d'inflation de 4 p. 100. Ils doivent donc vous demander un intérêt de 8 p. 100 simplement pour équilibrer leur budget. N'oublions pas que ces gens paient 50 p. 100 d'impôt sur le revenu du prêt et qu'ils doivent faire face à une augmentation de 4 p. 100 d'inflation. En vous réclamant un intérêt de 8 p. 100, ils compensent tout juste la perte du pouvoir d'achat occasionné par le prêt. Il est donc tout à fait évident que le double effet de l'inflation et des taux de l'impôt sur le revenu, à ce niveau, ne pourra manquer de faire augmenter les taux d'intérêt. Il n'y a vraiment aucun moyen de les empêcher de monter, sauf par l'octroi de subventions. Les difficultés que nous éprouvons présentement pour trouver des fonds hypothécaires pour le logement et d'autres fins utiles, proviennent en grande partie de ce facteur dont j'ai parlé, l'inflation.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'appuie de tout cœur la motion telle quelle, car, on ne saurait trouver de meilleure motion de défiance envers le gouvernement. Le député dit qu'il propose la même motion depuis environ 1963. C'est possible. Mais en traitant le sujet, je voudrais ne pas répéter mon discours sur le budget, ni mes autres de cette année sur les finances.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Le pauvre ministre du Travail (M. Mackasey) constatera peut-être soudainement qu'il y avait du vrai dans ses propos sur l'inflation, car il a été dans le [M. Wahn.]

passé membre du gouvernement qui a, de gaieté de cœur, négligé l'inflation et nous a avertis que la situation n'était pas très grave. Toutefois, le ministre des Finances (M. Benson) a jugé bon, quoique un peu tard, d'esquisser une politique; maintenant qu'il a vu le problème, il dit qu'il s'en occupe. C'est ce qu'il a dit au cours de l'hiver, vers le premier de l'an, à la télévision, et depuis, il prêche l'économie à tous sauf au gouvernement.

Je partage entièrement l'avis du député de St. Paul's (M. Wahn) lorsqu'il parle de la réaction du public à la politique de dépenses du gouvernement fédéral. Le ministre a haussé le plafond des dépenses pour l'année prochaine de 900 millions de dollars. Lors de la présentation du budget, il a accusé un déficit d'environ 730 millions de dollars. On nous a aussi soumis des crédits supplémentaires au montant d'environ 151 millions; les chiffres ne correspondent pas exactement, étant donné les dépenses actuelles et ce qu'elles devaient être, selon lui, au moment du budget. En gros, cela signifie une autre dépense de 100 millions. Je veux parler des crédits supplémentaires «B». J'attends pour voir le budget définitif des dépenses qui devrait comprendre les subventions de soutien des prix agricoles et un nombre d'autres mesures, et qu'on devrait nous soumettre vers la fin de mars.

Je ne partage pas l'opinion de mon ami de St. Paul's lorsqu'il prétend que l'inflation est due entièrement au gouvernement fédéral. Celui-ci doit donner l'exemple pour faire face à l'inflation, mais l'inflation, peu importe de quelle manière vous la mesurez, découle du relèvement des salaires, des profits exigés pour la production de biens et services. Voilà ce à quoi se résume l'inflation, qui est un phénomène moderne.

Par ailleurs, je pense que le gouvernement fédéral peut se décharger d'une part de ses responsabilités sur les administrations provinciales. La plupart des premiers ministres des provinces peuvent dire qu'ils ont vécu une lune de miel pendant quinze ans, ils ont dépensé tant et plus jusqu'ici et ils découvrent maintenant avec horreur qu'ils doivent réduire leurs dépenses. Cette année, nous assisterons à quelques révisions déchirantes des politiques provinciales, mais nous assisterons à quelques révisions encore plus déchirantes de la part du gouvernement fédéral. Une de ces révisions concernera l'assurance-frais médicaux. S'il y a jamais eu un programme d'économie de bouts de chandelle et de largesses, c'est bien l'assurance-frais médicaux. Le ministre des Finances doit avoir